



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique et réglementation

Question écrite n° 71661

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le développement d'une politique de sécurité routière plus équilibrée. En effet, si les radars fixes automatiques ont incontestablement permis une nouvelle prise de conscience de l'acte de conduire, la poursuite d'une politique de sécurité routière efficace devrait entrer dans une seconde phase plus élaborée : radars mobiles mieux placés aux endroits réellement dangereux, prévention et traitement de l'alcoolisme, effort sur « l'insertion » des deux-roues dans le trafic, encore trop meurtriers pour les jeunes conducteurs. Il lui demande donc de préciser ses projets en ce domaine.

Texte de la réponse

La politique volontariste de lutte contre l'insécurité routière, portée au plus haut niveau de l'État depuis trois ans, a permis d'obtenir des baisses importantes du nombre de victimes sur la route et ces bons résultats doivent s'inscrire dans la durée. Le bilan de l'accidentalité en 2004 enregistre une diminution générale de 8,7 % du nombre de tués sur les routes, par rapport à 2003, dont 40 % est due à une baisse des accidents liés à l'alcool. Toutefois, deux zones d'ombre subsistent : les jeunes dont l'accidentalité a progressé de 0,7 % dans le contexte de baisse générale précité ; les usagers de deux-roues motorisés dont la situation demeure toujours préoccupante : les motocyclistes représentent moins de 1 % du trafic et constituent 15,6 % des victimes de la route. Le nombre de tués à moto est en augmentation de 0,1 % par rapport à 2003. C'est pourquoi, dans l'énoncé de ces priorités pour 2005, le Gouvernement y fait figurer les jeunes et les deux-roues motorisés, en ne relâchant pas ses efforts dans la lutte contre l'alcoolémie au volant et en maintenant une politique ferme de contrôle sanction des excès de vitesse. Sur ce point, à la fin de l'année 2005, 1 000 radars automatiques seront en service, et, conformément à la décision prise lors du comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 1er juillet dernier, un nouveau programme de 500 radars automatiques, fixes et mobiles, sera lancé en 2006. Le principe est d'assurer une couverture cohérente sur tous les grands itinéraires par des radars fixes, l'emploi de radars mobiles devant être utilisé en priorité sur le réseau départemental, sur lequel le contrôle doit être renforcé pour combattre un risque plus élevé d'accidents. En ce qui concerne les motos dont le risque d'être tué dans un accident est 19 fois plus élevé qu'en voiture de tourisme, la sécurité routière a lancé en juin 2005 une campagne de communication rappelant à l'ensemble des usagers de la route la vulnérabilité des conducteurs de deux-roues à moteur, intitulée « deux-roues, attention fragile ! ». Un film télévisé, quatre spots radio et affiches composaient cette campagne. Le mondial du deux-roues qui a eu lieu du 1er au 9 octobre dernier fut l'occasion de rediffuser cette campagne. Le CISR a décidé de sanctionner plus fermement la commercialisation et la circulation des deux-roues à moteur débridé, d'accroître les contrôles et de lancer des actions de sensibilisation auprès des parents. Par ailleurs, la sécurité routière soutient des initiatives associatives comme récemment l'exposition « risquer ma vie », conçue par la MAE (mutuelle accident élèves) et l'union féminine civique et sociale (UFCS) portant particulièrement sur la conduite d'un cyclomoteur. Cette exposition sera diffusée au sein de structures diverses : scolaires mais aussi dans les foyers de jeunes travailleurs, centres sociaux, maisons des jeunes et de la culture, associations, caisses d'allocation familiales. S'agissant de la lutte contre la conduite

sous l'emprise de l'alcool, des campagnes consacrées au thème « celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas » sont régulièrement reconduites chaque année, notamment au cours de l'été mais aussi avant les fêtes de fin d'année. Ces campagnes ont donné lieu à la production d'outils de sensibilisation qui sont utilisés par les associations, notamment d'étudiants, qui reproduisent les campagnes de prévention à d'autres moments de l'année. Pour mieux protéger les jeunes conducteurs, le CISR a également décidé de renforcer les contrôles d'alcoolémie et de stupéfiant à proximité des discothèques et autres lieux festifs nocturnes. A ce sujet, les directeurs de ces établissements, de plus en plus conscients du rôle important qu'ils peuvent jouer dans la prévention du risque alcool au volant, sont prêts à s'engager sur des règles communes visant à une consommation maîtrisée de l'alcool de la part de leurs clients lorsqu'ils sont conducteurs. De plus, la campagne « l'éthylotest à 1 euro », lancée l'année dernière, devrait permettre de banaliser, à l'avenir, le geste de tester son alcoolémie avant de prendre le volant. Dans le milieu professionnel, de plus en plus d'entreprises qui ont signé une charte de prévention du risque routier en entreprise se sont équipées d'éthylotests pour en faire bénéficier leurs salariés. Un groupe de travail rassemblant de nombreuses entreprises a été animé par la sécurité routière pour élaborer un guide pratique sur la gestion de la consommation d'alcool par les salariés ayant à conduire dans leur activité professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71661

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7538

Réponse publiée le : 6 décembre 2005, page 11370